Image not found or type unknown

Je rembourse un prêt bancaire qui n'est pas à mon nom

Par **Paule1912**, le **12/03/2016** à **10:12**

Bonjour,
Suite à mon divorce j'ai gardé la maison et le prêt immobilier en cours. La banque a donc soldé le compte commun et prélève les mensualités sur mon compte ouvert en mon nom seule. Ceci depuis 2012. Et récemment en appelant la banque pour connaître le solde du prêt immobilier mon interlocuteur me répond que je n'ai pas de crédit en cours ! Étonnée et ironiquement je demande alors à quoi correspondent les mensualités prélevées ??? Mon interlocuteur me fait patienter et me dit finalement que cette mensualité correspond à un prêt immobilier certes, mais pas à mon nom. Le prêt a été mis au nom de mon ex mari. Je voudrais savoir ce que cette erreur à pour conséquences juridiques ?
Merci infiniment pour vos réponses.
Paule

Par **janus2fr**, le **12/03/2016** à **10:40**

Bonjour,
Qui est le propriétaire de la maison ?

Par **Paule1912**, le **12/03/2016** à **10:57**

Suite au divorce mon mari a souhaité me laisser la maison. Je suis donc officiellement la seule propriétaire.

Par **janus2fr**, le **12/03/2016** à **11:21**

La banque a t-elle gardé une hypothèque sur la maison ?

Par **Paule1912**, le **12/03/2016** à **11:36**

Aïe. Je l'ignore. Désolée. Je disais bien que oui. Mais il faudrait que je me replonge dans les documents que m'a fait signer ma banque pour tout basculer en mon nom propre. Cela ferait donc une différence ? Selon si hypothèque il y a ou pas ?

Par **youris**, le **12/03/2016** à **11:59**

bonjour,
il ne faut pas mélanger le financement d'un bien immobilier et sa propriété.
est propriétaire du bien, celui qui figure sur l'acte d'achat, le fait de financer l'acquisition d'un bien immobilier ne vous en rend pas propriétaire.
toute modification de propriété d'un bien immobilier doit se faire par un acte notarié pour permettre la mutation immobilière au fichier immobilier du service de la publcité foncière.
donc si cela n'a pas été fait, la maison appartient toujours en indivision entre votre ex et vous.
je suppose que votre contrat de prêt comporte une clause de solidarité avec votre ex.
salutations

Par **janus2fr**, le **12/03/2016** à **17:52**

Paule1912 nous dit être seule propriétaire du bien, je suppose donc que tout a été fait correctement au moment du divorce.
Elle nous dit aussi que son ex-mari est seul titulaire du prêt, il n'y a donc pas de solidarité.

Par **youris**, le **12/03/2016** à **18:06**

mais Paule1912 écrit " mon mari a souhaité me laisser la maison. Je suis donc officiellement la seule propriétaire.",
j'en ai déduis, peut être un peu rapidement, que la mutation n'a pas été faite par acte notarié.
pour le prêt servant au financement d'un bien commun, je pense que la banque a exigé la solidarité du couple afin d'avoir une garantie complète, d'ailleurs paule indique qu'elle a gardé le prêt à son nom et que le fait que le prêt soit au seul nom de son mari est une erreur.
mais j'ai peut être fait une interprétation un peu rapide de la situation.

Par **janus2fr**, le **13/03/2016** à **11:24**

[citation]d'ailleurs paule indique qu'elle a gardé le prêt à son nom et que le fait que le prêt soit au seul nom de son mari est une erreur. [/citation]
Ce n'est pas tout à fait ce qui est dit. Il est dit que les mensualités du prêt sont prélevées sur son compte à elle mais que le prêt est au seul nom de son ex-mari, ce qui est tout à fait possible...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Paule1912**, le **15/03/2016** à **12:29**

Bonjour,
Merci beaucoup pour ces réponses.
Après avoir épluché tous mes documents relatifs au divorce, la liquidation a bien été établie en ma faveur pour le bien et le remboursement.
A l'appui d'une attestation de ma banque qui a accepté à l'époque la désolidarisation de mon mari.
C'est donc une erreur de la banque qui va, je l'espère, réparer rapidement.
Merci encore pour vos réponses.
Bonne journée.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés